

Spécial emploi à la DRFIP

Emplois supprimés et prolifération des emplois vacants : l'accumulation sans fin...



Chaque année, la représentation nationale vote et budgète les postes de fonctionnaires dévolus à chaque administration. Il s'agit du nombre de postes théoriques, destinés à l'exercice des missions des administrations concernées. Or, ce nombre de postes est en diminution constante depuis de longues années puisque, sous l'impact des politiques de rigueur des gouvernements successifs (notamment, en ce qui nous concerne, le non remplacement de deux fonctionnaires des Finances sur trois partant à la retraite sous Sarkozy ou encore le caractère d'administration des Finances non prioritaire sous Hollande), les Lois de Finances actent de nouvelles « charrettes de suppressions d'emplois » qui sont déclinées ministère par ministère, puis Direction par Direction (niveau national et enfin local).

Dans ce contexte de destructions d'emplois, accompagné et favorisé par la fusion de la DGI et de la DGCP en 2010, l'administration des Finances a perdu près de 30 000 emplois sur les quinze dernières années. À la DRFIP Paris, en seulement cinq ans, près de 900 emplois ont été détruits, soit 15% des effectifs parisiens. Depuis maintenant trois ans, les effectifs C ayant été largement laminés par l'effet des « charrettes » successives, l'administration s'attaque désormais aux autres catégories où elle trouve les nouveaux gisements de suppressions d'emplois :

-210 emplois pour la catégorie B, - 115 emplois la catégorie A et - 40 emplois pour les A+.

Il est un autre phénomène, plus diffus mais tout aussi destructeur pour les conditions de travail et l'exercice des missions : la prolifération des postes vacants. Il s'agit d'emplois implantés mais non occupés, plus communément appelés « chaises vides ». Ces emplois vacants doivent d'autant plus être dénoncés et combattus qu'ils correspondent à des postes budgétés et votés, donc en principe dévolus à l'exercice de nos missions, mais en réalité sans aucune affectation d'agents. Ces suppressions d'emplois « déguisées » s'ajoutant aux destructions officielles se sont accumulées ces dernières années pour atteindre aujourd'hui le chiffre de 3000 au niveau national. À Paris, ces postes vacants s'élèvent à près de 250, affectant toutes les catégories et de très nombreux services de la DRFIP.

Aujourd'hui, accumulation oblige, chaque emploi supprimé, chaque poste vacant supplémentaire, aggravent la situation de manière exponentielle. Or c'est bien la poursuite de cette politique qui est de nouveau à l'ordre du jour puisque le projet de Loi de Finances pour 2016 prévoit 2548 nouvelles suppressions d'emplois aux Finances. Dans ce contexte, c'est l'existence même de notre administration, ses structures, ses missions mais aussi toutes les garanties statutaires attachées à nos statuts particuliers et à nos règles de gestion, qui sont en péril.

C'est pourquoi, plus que jamais, nous revendiquons l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement de tous les postes vacants, les créations de postes statutaires nécessaires à l'exercice de toutes nos missions ainsi que le respect des règles de gestion.

LES MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL NE SONT PAS LES VACANCES

À l'issue du mouvement du 1er septembre 2015, les vacances d'emplois, c'est-à-dire l'écart entre l'effectif théorique et réel, s'élèvent à -120 ETP, soit 2,5% de l'effectif théorique hors temps partiel.

En communiquant de manière incomplète les temps partiels, la Direction a volontairement sous-estimé le volume des vacances.

Les effectifs théoriques ne correspondent pas aux besoins réels des services. Comme près de 250 postes sont vacants à Paris, il est plus « indolore » de faire disparaître ces postes vacants en diminuant l'effectif théorique.

Ex : avant le 1er mars, le SIE 7ème était composé sur le papier de 3A, 18B et 19C alors que l'effectif réel était 3A, 17B et 18C, soit deux vacances. La Direction supprima ces deux emplois vacants, l'effectif théorique de septembre devenant l'effectif réel de mars, à savoir 3A, 17B et 18C (l'effectif réel étant ramené à 3A, 17 B et 15 C) !

En incluant les détachés, ALD, et hors temps partiel, si la catégorie A est en excédent (8%), le déficit s'élève pour les B à -5% et -7% pour les C. Ces chiffres sont en dessous des besoins des missions à accomplir, l'emploi implanté étant largement sous évalué, situation aggravée par les suppressions d'emplois.

De plus, la Direction n'hésite pas à procéder à des redéploiements entre services. Ainsi pour financer le développement des SFACT (Services Facturiers), les services Financiers (fermeture de la CDC), Paye et Comptabilité du Pôle Etat ont été mis à contribution.

Toutes les missions sont concernées par les baisses d'emplois. Mais les vacances varient considérablement selon les secteurs, le trio de tête étant constitué des Brigades de Vérification (-9%), le Secteur Public Local (-8%) et le Pôle Gestion Public Etat (-7%).

Près de 30% des services parisiens subissent des vacances au moins égales à 10% de l'effectif théorique (hors temps partiel).

De même, tous les arrondissements ne sont pas logés à la même enseigne, la palme revenant aux 18, 17, 16 et 10ème enregistrant chacun un déficit réel de 11%.

Ce cliché issu du mouvement de septembre n'est qu'une illustration à un instant donné. Si l'on veut avoir une photographie plus précise de la situation, il faut prendre en compte l'ensemble des suppressions d'emplois que nous subissons depuis la fusion.

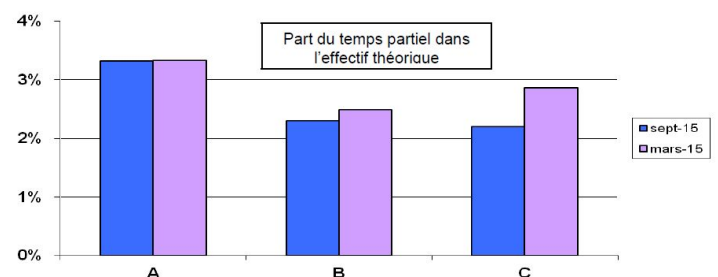
La situation des emplois en nombre insuffisant pour accomplir l'ensemble de nos missions conduit à une forte dégradation des conditions de travail et à un stress accru.



À LA RECHERCHE DU TEMPS PARTIEL PERDU

« Ce n'est pas significatif » fut la réponse de la Direction aux élus CGT, s'étonnant de l'absence d'informations relatives au temps partiel dans les données remises lors des CAPL d'affectation au 1er septembre.

S'il s'agit en effet de données instables (le volume du temps partiel évoluant dans le temps), elles n'en demeurent pas moins un indicateur marquant dans le décompte des effectifs. Toutes catégories confondues (hors A+) le temps partiel représente 123.3 ETP (équivalent temps plein), soit 2,5% des effectifs implantés de la DRFIP.



Il n'est donc pas étonnant que la Direction cherche à occulter la part du temps partiel dans les vacances d'emplois. Le déficit total en emplois doit tenir compte

du temps partiel. Il atteint 5% de l'effectif théorique. À l'origine, la mission première des ALD (Agents à la Disposition du Directeur) était de compenser les temps partiels. Aujourd'hui, leur rôle est dévoyé. Les vacances sont telles que les ALD sont là pour combler les trous béants.

La tentative de minimiser l'impact du temps partiel par la Direction traduit une situation que connaissent nombre de collègues à temps partiel : si le temps de travail est réduit, la charge, elle, est maximale.

Dans ce contexte, ne pas faire du temps partiel une information significative prend tout son sens.

C'est pourquoi la CGT dénonce la pénurie dans les services et, au-delà du comblement de toutes les vacances d'emploi, elle revendique un recrutement à hauteur des besoins réels des services.



LES SUBSTITUTS DES FINANCES

Dans un contexte d'emplois détérioré (5% de vacances au 1er septembre 2015), il est un domaine qui ne connaît pas la crise : l'affectation temporaire.

Alors que cette année, les postes implantés et affectés chutent de 2%, le nombre d'ALD (Agents à la Disposition du Directeur) croît de 45%. L'explication de ce phénomène est simple : face à la forte pénurie, la Direction cherche à disposer d'une main d'œuvre facilement mobile, destinée à combler les vacances de postes.

En dépit de ces facilités de gestion dont dispose la Direction, les services les plus enfoncés en matière d'emplois le demeurent (les trois Trésoreries de Belleville, la Trésorerie CHS, SIE des 16ème, 17ème Reims, SIP des 18ème...).

Bien que les ALD soient affectés sur des vacances, certains secteurs demeurent en déficit chronique. Ainsi le Pôle Etat et le Secteur Public Local restent fortement déficitaires avant (-10 et -19%*) et après affectation des ALD (-7 et -8%*). Plus particulièrement, le déficit en cadres A du SPL était tel (-60%*) qu'il fallut y affecter un grand nombre d'ALD pour le ramener à -11%*.

Autre conséquence des vacances d'emplois, le champ d'intervention géographique des EDR s'est considérablement élargi. Et la notion de « renfort » s'efface de plus en plus au profit de celle de « remplacement ».

Quant aux PACTE administratifs et autres contractuels C, ils sont principalement affectés dans les services les plus déficitaires.

Pour la CGT, ni les ALD, ni les EDR, ni les PACTE, comme les stagiaires ou les apprenti-es, ne doivent être des variables d'ajustement destinées à pallier les vacances d'emplois.

*hors temps partiel

Dernières nouveautés à la DRFIP : les gels de postes

En effet, si cette pratique avait déjà lieu au niveau national par le système des coupures, elle tend à se généraliser en local sous forme de gels de postes.

Dans ces années de pénurie d'emplois, Paris intra-muros est difficile à obtenir car la DG impose une ancienneté d'autorité pour obtenir certains arrondissements alors qu'il reste des postes à pourvoir. C'est ce qu'on appelle les coupures : par exemple, il faut être inspecteur(rice) 12ème échelon au 16 mars 2014 pour obtenir un poste de titulaire sur les arrondissements de l'ex 758 Paris Sud.

Par ces coupures, la DG prétend « rééquilibrer » les effectifs entre Paris et les départements limitrophes... effectifs qu'elle a elle-même déséquilibrés à grand coup de suppressions d'emplois et de vacances de postes.

Après le niveau national, c'est la DRFIP de Paris qui entend « rééquilibrer » à son tour les effectifs des différents arrondissements et/ou services.

C'est donc du haut du 5ème étage de Réaumur que les directeurs du Pôle Pilotage et Ressources prennent les décisions de gels de postes car ils auraient une meilleure vue d'ensemble que les chefs de services [sic !] (beaucoup plus le nez dans le guidon certainement...).

C'est suite à ces décisions de « hauteur de vue » que 2 postes ont été gelés chez les cadres A (prétendu rééquilibrage des brigades de vérification cette

fois)... 25 postes gelés chez les cadres B et 45 postes gelés chez les cadres C !

Ainsi de nombreux agents n'ont pas obtenu le poste qu'ils auraient dû obtenir du fait de leur ancienneté !!!

C'est en lançant un « nous en assumons l'injustice » que le directeur des Ressources Humaines a clos le débat des CAPL.

La CGT Paris refuse de rentrer dans ce petit jeu. Elle exige un recrutement à la hauteur des missions. Elle a défendu le respect des règles de gestion, seule garantie du droit des agents contre l'arbitraire.

Vos contacts à la CGT Finances Publiques Paris

Pour toute question relative aux mutations, évaluations ou tout autre élément de carrière, vous pouvez contacter les élu-es et suppléant-es des Commissions Paritaires Locales de la CGT Finances Publiques Paris :

Pour les cadres A : Françoise COLLIOT (01 44 90 19 72), Jean-Luc YOUHANNA (01 43 26 21 72), Corinne GREZE-DAVIET (01 40 46 66 64), Jean-françois MAGLIOCCO (01 44 86 99 90)

Pour les cadres B : Olivier LEGROS (01 44 50 47 63), Alain DAUGA (01 56 35 90 07), Laurent VOGLER (01 44 64 42 12), Marie SOMPHOU (01 44 64 51 77)

Pour les cadres C : Ivan RICOLLEAU (01 48 01 58 41), Stéphane TRICOT (01 48 01 53 05), Sylvian GOISMIER (01 48 01 53 68), Vanessa CORET

Bulletin d'adhésion à la CGT Finances Publiques Paris

Nom : Prénom : Date de naissance :



Situation Actif : Stagiaire : Retraité(e) :

Catégorie : Grade : Echelon : Numéro DGFIP :

Adresse administrative :
.....

Adresse pour l'envoi de la presse

Adresse administrative ou adresse personnelle (à préciser) :

Tél : Courriel :

Inscription à la lettre hebdomadaire (newsletter)

Date :
Signature :

Retourner le bulletin à la CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St HYACINTHE 75001 Paris ou auprès d'une(e) militant(e).

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

